



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : personnel

Question écrite n° 8602

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation actuelle des techniciens des travaux publics de l'Etat, agents classes en categorie B de la fonction qu'ils assurent. Ces personnes revendiquent une amelioration de leur statut et de leur remuneration qui tienne compte de l'importance et de l'evolution des fonctions qu'ils assurent. Compte tenu du fait qu'un projet de statut de techniciens superieurs de l'équipement a ete elabore en 1990, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les delais prevus pour l'adoption dudit projet.

Texte de la réponse

Après une phase de négociation particulièrement longue, le dossier de la réforme du statut des techniciens de l'équipement vient de connaître un débloccage. Le projet finalement arrêté affirme la spécificité du corps des techniciens tant en ce qui concerne les conditions de reclassement que les modalités d'avancement et le pyramidage. Ce projet traduit notamment à travers la création d'un statut d'emploi, dont l'indice terminal sera identique à celui du classement indiciaire intermédiaire (CII) prévu par le protocole Durafour, la reconnaissance des fonctions d'encadrement tenues par de nombreux agents du corps dans les services déconcentrés et ouvrira à l'ensemble des techniciens de meilleures perspectives de carrière. L'ensemble du dispositif se mettra en place dès le 1er août 1994.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8602

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4331

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 499